

PRIX DEPARTEMENTAL 2011 DU JEUNE ECRIVAIN ESSONNIEN



PRÉFET DE L'ESSONNE

**Ecrire un texte court (slam, poème...)
sur les relations d'égalité filles - garçons**



MINISTÈRE
ÉDUCATION NATIONALE,
JEUNESSE
ET SOLIDARITÉS ACTIVES

Nous participons au concours du jeune écrivain essonnien : il y a des chèques-cadeaux, un livret et un diplôme à gagner !

Tu as entre 8 et 18 ans ?
Alors participe aussi ! Lis vite le règlement ci-joint, ou consulte le site www.essonne.gouv.fr !



Dessin de Lison Ferné



la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



9

PRIX DEPARTEMENTAL 2011 DU JEUNE ECRIVAIN
Règlement du concours
(actualisation - 5 mai 2011)

Thème : L'égalité entre les filles et les garçons

Conditions générales :

La Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Essonne (DDCS) et l'Inspection académique, en partenariat avec plusieurs associations, organisent le concours départemental du jeune écrivain, afin de favoriser l'expression et la valorisation des jeunes essonnais. Le concours consiste à :

écrire un texte court (poème, slam, stand up, sketch, récit imaginaire ou réel, chanson ...)
sur le thème de **l'égalité entre les filles et les garçons**

Conditions de participation :

Résider dans le département de l'Essonne et être âgé de 8 ans à 18 ans.

Consignes :

Texte à dactylographier sur Word version 97-2003, format A4 vertical, police de caractère « Arial 12 ». Longueur du texte : minimum 10 lignes et maximum 42 lignes (soit une page maximum) incluant le titre. Les renseignements suivants devront figurer au bas de la page, en police de caractère « Arial 10 » : Nom, prénom, date et lieu de naissance, téléphone des parents (fixe et mobile), adresse postale, adresse électronique (E-mail).

Le texte devra être envoyé par mail **avant le 6 novembre 2011 à minuit** à l'adresse électronique suivante :

ddcs-concours-ecrivain@essonne.gouv.fr

Un accusé de réception électronique sera adressé à chaque écrivain après envoi de son texte.

Remise des prix : les prix seront décernés comme suit, pour chacune des deux catégories d'âge (8 - 11 ans et 12 - 18 ans), soit 6 prix :

1^{er} Prix « Excellence » : Un chèque culture de 200 euros

2^{ème} Prix « Espoir » : Un chèque culture de 100 euros

3^{ème} Prix « Avenir » : Un chèque culture de 50 euros

Les écrits validés par le comité de lecture seront publiés dans un livret illustré par des élèves de collèges et lycées de l'Essonne. Ce livret sera offert à chaque jeune auteur dont le texte aura été sélectionné.

Un diplôme de classement sera remis à chacun des 6 primés, ainsi qu'un diplôme de participation aux autres candidats.

Renseignements sur le concours :

Référent pédagogique du concours : Jasmine ALTAKARLI, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (tél. : 01 60 91 41 46)

Secrétariat tél. : 01 60 91 41 43 / 42

Président du jury du concours : Bernard ZIEGLER, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, représenté par Bernard BRONCHART, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chef du Pôle Prévention à la DDCS.

Le comité de lecture est constitué par la DDCS et les structures Coq à l'Ane, CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Fédération des Centres Sociaux, Réussite Educative, Ligue de l'Enseignement 91.

Droits d'image, droits d'auteur-communication

L'acte de candidature implique de la part des lauréats et de leur représentant légal, la diffusion à titre gratuit de leurs écrits sur tous supports à l'initiative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne, qui peut disposer des écrits. Chacun des jeunes, par l'intermédiaire de son représentant légal, renonce à tout droit d'utilisation, de reproduction ou de publication de son texte.

Calendrier du concours :

Ouverture du concours	Lundi 2 mai 2011	Affichage du règlement dans les lieux fréquentés par les jeunes essonnais : bibliothèques, centres sociaux, associations, points d'information jeunesse (PIJ), MJC, accueils collectifs de mineurs ...
Clôture et date limite d'envoi des textes	6 novembre 2011 à minuit	Adresse d'envoi : ddc-concours-ecrivain@essonne.gouv.fr
Lecture des textes par le comité de lecture	3 mai au 15 novembre 2011	Validation et sélection des écrits
Lecture des textes par le jury	17 au 24 novembre 2011	Les textes seront numérotés pour préserver l'anonymat
Délibération du jury	Vendredi 25 novembre 2011	
Communication des résultats aux lauréats	A partir du 28 novembre 2011	Individuellement par mail ou par téléphone
Remise des prix	Mercredi 14 décembre 2011	A la Préfecture d'Evry
Publication du livret	Décembre 2011 / Janvier 2012	

Sélection des écrits :

Le jury est composé de membres institutionnels et associatifs. La sélection des écrits sera basée sur le fond et la forme, en tenant compte des éléments suivants : émotion transmise, force poétique, force de persuasion, originalité et pertinence des textes, ainsi que de l'âge et la diversité des candidats.

Le présent règlement peut être consulté sur le site de la Préfecture : www.essonne.gouv.fr
(dans « plan du site » cliquer sur « actualités »)

NB : Les jeunes ne disposant pas d'ordinateur pourront saisir leur texte dans un Point Information Jeunesse (PIJ) du département